

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES

Département de la Dordogne

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT n°2024/219

CHANGEMENT DES PRIORITES
ROUTE DE SARRAZI / RUE DU
HAMEAU

Le Maire de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment l'arrêté du 06 novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre 1-8ème partie signalisation temporaire,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Pour des raisons de sécurité, et notamment pour casser la vitesse des véhicules circulant sur la route de Sarrazi, celle-ci ne sera plus prioritaire sur la rue du Hameau. Des panneaux « stop », seront ainsi disposés à chaque intersection, donnant la priorité aux usagers de la rue du Hameau.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 9 septembre, la route de Sarrazi ne sera plus prioritaire sur la rue du Hameau.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire (deux panneaux « stop » aux deux intersections avec la route de Sarrazi) sera mise en place par l'entreprise signalisation 24.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Polices Urbaines, Monsieur le Directeur général des Services de la Mairie et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERES.

Sont destinataires d'une ampliation pour information :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Polices Urbaines
- Monsieur le Directeur Départemental des Services des Incendies et Secours
- Le Grand Périgueux Mobilité
- SMD3

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERES,
Le 3 septembre 2024

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint-Délégué,




Philippe MOREAU